

# MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Le jour de l'inscription définitive, les parents doivent se munir obligatoirement des documents originaux ci-après :

- la fiche « autorisation parentale et certificat médical » (que vous pouvez retirer à la direction enfance-enseignement-jeunesse), dûment remplie et revêtue du cachet et de la signature du médecin traitant.
- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant, à jour de vaccination
- l'attestation de Sécurité Sociale sur laquelle figure votre enfant ou l'attestation de l'Aide Médicale Gratuite (C.M.U.), si vous en bénéficiez
- l'attestation de la CAF indiquant votre quotient familial

Un certificat d'aptitude à la natation ou brevet de natation est à fournir **OBIGATOIREMENT** à l'inscription pour la pratique des activités nautiques.